

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2017-2023



Instruit par : Jennifer Nguyen

Table des matières

Introduction.....	1
I- Le contexte réglementaire : un nouveau cadre pour la prévention des déchets	2
I-1- La Directive Européenne et cadre national.....	2
I-2- La Loi de transition énergétique pour la croissance verte.....	2
I-3- La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).....	3
I-4- Le décret relatif aux programmes locaux de prévention des déchets.....	3
II- L'état des lieux.....	4
II-1- L'état initial de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) et de leur gestion sur le territoire	4
II-2- Les actions déjà menées sur le territoire du SMICTOM.....	13
II-3- La matrice AFOM (Atout-Faiblesse-Opportunité-Menaces).....	20
III- L'organisation de la gouvernance du PLP	23
III-1- L'identification de l' élu référent, de l'animateur du programme et de l'équipe projet.....	23
III-2- La constitution de la Commission consultative d'élaboration et du suivi (CCES) du programme	24
III-3- Les acteurs concernés	25
IV- Les orientations et objectifs 2017-2023.....	28
IV-1- L'identification des gisements d'évitement et potentiels de réduction prioritaires.....	28
IV-2- L'identification des publics cibles	30
IV-3- L'objectif quantifié.....	31
V- Le plan d'action	32
V-1- Les axes et actions retenues.....	32
V-2- Le planning prévisionnel des actions	34
VI- La mise en œuvre du programme	35
VII- Le suivi et l'évaluation du programme	66
Conclusion	67

Introduction

Le contexte réglementaire concernant la gestion des déchets a évolué depuis la Loi du 13 juillet 1992 qui donnait la priorité au recyclage et à la valorisation des déchets. Cette loi obligeait notamment les communes à mettre en place les moyens et équipements nécessaires au développement du recyclage et de la valorisation.

Arrive ensuite la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II, qui fixe pour la première fois des objectifs chiffrés de réduction de la production de déchets : diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération ; réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans ; limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60% des déchets produits sur le territoire afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.

L'Etat développe alors une politique d'accompagnement auprès des collectivités territoriales voulant s'engager dans la prévention des déchets. Le SMICTOM de la région de Fontainebleau lance son Programme Local de Prévention des déchets (PLP) en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Ile-de-France sur la période 2010-2016. Le syndicat a pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour mettre en place des actions de prévention de la production de déchets.

Aujourd'hui, le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 oblige toutes les collectivités en charge de la collecte des déchets de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 vient également renforcer les objectifs de prévention des déchets en intégrant la notion d'économie circulaire.

Aujourd'hui, la lutte contre toute sorte de gaspillage devient une priorité car les ressources naturelles viennent de plus en plus à manquer. Il apparaît donc urgent de réfléchir à d'autres modes de consommation que ce soit au niveau de la conception/production, en passant par l'acte d'achat et l'abandon d'un produit.

C'est dans ce contexte réglementaire et environnemental que le SMICTOM de la Région de Fontainebleau lance son nouveau PLP sur la période 2017-2023.

Dans un premier temps, le présent programme rappellera plus en détail le contexte réglementaire qui offre désormais une place entière à la prévention des déchets dans les réflexions menées sur notre production de déchets.

Dans un second temps, nous réaliserons un état des lieux qui définira l'ensemble des acteurs concernés, le type et la quantité de déchets ménagers et assimilés produits, le rappel des mesures déjà menées en faveur de la prévention des déchets et les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets produits en l'absence de mesures nouvelles.

Dans un troisième temps, les orientations et objectifs seront présentés ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre.

Pour finir, le programme présentera les indicateurs et la méthode d'évaluation et de suivi choisis.

I- Le contexte réglementaire : un nouveau cadre pour la prévention des déchets

I-1- La Directive Européenne et cadre national

« Au niveau européen, la prévention de la production de déchets, est portée par la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE) adoptée en novembre 2008.

Au niveau national, un plan d'actions déchets 2009-2012 a eu pour but de mettre en œuvre les orientations de cette directive et les engagements du Grenelle de l'environnement, qui ont fixé un objectif de réduction de 7% de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant entre 2008 et 2013.

Le Cadre national pour la prévention des déchets a constitué un préalable à l'élaboration du prochain plan national de prévention des déchets pour la période 2014-2020, prévu par la directive cadre 2008/98/CE. Il a été construit au sein du Groupe de travail « Prévention » du Conseil national des déchets (CND) et a permis aux acteurs de se doter d'un vocabulaire et de données de base communes concernant la prévention.

Ce document a trait aux procédures et actions qui peuvent intervenir tout au long du cycle de vie d'un produit. Il a vocation à toucher les événements, procédures ou actions antérieures à la production du déchet, afin de prévenir et limiter ce dernier. Son champ se veut large et a pour cible les ménages, les associations, les entreprises, les relais professionnels, les collectivités territoriales et l'État. Il permet de promouvoir une démarche progressive, qui assure l'assimilation, la compréhension et l'adhésion de tous les acteurs à la prévention de la production de déchets. [...]

Le projet de programme national de prévention des déchets pour la période 2014-2020 a fait l'objet d'une consultation publique du 4 décembre 2013 au 4 février 2014.

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a été publié au Journal Officiel du 28 août 2014. »

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Prevention-de-la-Production-de.html>

I-2- La Loi de transition énergétique pour la croissance verte

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée au journal officiel le 18 août 2015 doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Concernant le volet « déchets », la loi encourage la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire.

Ainsi, elle fixe des objectifs ambitieux que les territoires devront rapidement prendre en compte dans la planification et la gestion opérationnelle de leurs déchets :

- ✿ **réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (d'ici 2020) ;**
- ✿ **réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;**

- ✿ porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- ✿ recycler 70 % des déchets du BTP (d'ici 2020).

Source : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

La réalisation de ces objectifs suppose des évolutions en matière de flux mobilisé et de gestion (collecte et traitement) de ceux-ci.

Exemple d'application symbolique de la loi :

Le décret n° 2016-1170 du 30 août 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique. Il vise à interdire à partir du 1er janvier 2020 la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique, à l'exception de ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées.

I-3- La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) publiée au Journal Officiel le 8 août 2015, donne une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

En effet, elle confie désormais la prévention et la gestion des déchets aux Régions alors que cette compétence relevait auparavant des Conseils Départementaux.

Ainsi, les régions auront la charge d'élaborer les plans régionaux de prévention et gestion des déchets avec l'intégration d'un plan d'économie circulaire. Il sera substitué au Plan régional de prévention et gestion des déchets dangereux, au Plan départemental ou interdépartemental des déchets non dangereux ainsi qu'au Plan départemental ou interdépartemental des déchets issus des chantiers.

Une autre modification importante est celle relative à la compétence en matière de collecte et transfert des déchets ménagers. Avant, la compétence « déchet » était attribuée aux communes qui si elles le souhaitaient pouvaient déléguer cette compétence aux Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération. Avec la promulgation de la loi, la compétence « déchet » leur revient de plein droit.

I-4- Le décret relatif aux programmes locaux de prévention des déchets

Le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets rend ceux-ci obligatoire pour toutes les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP est constituée par la collectivité territoriale qui en fixe la composition, nomme son président et fixe le service en charge de son secrétariat.

Ensuite, le projet de PLP, après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi est arrêté par l'exécutif, qui le met à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.120-1.

Le PLP est adopté par l'organe délibérant de la collectivité et mis à disposition du public. L'exécutif de la collectivité territoriale doit informer le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération de la collectivité territoriale.

Un bilan annuel d'évaluation du PLP doit être présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi : il évalue l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produits au moyen d'indicateurs. L'exécutif fait rapport de ce bilan et de l'avis de la commission à l'organe délibérant. Le rapport annuel est ensuite mis à disposition du public.

Le PLP peut être modifié et fait l'objet d'une évaluation tous les six ans par la commission consultative d'élaboration et de suivi. L'organe délibérant de la collectivité se prononce sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du programme.

Source : legifrance.gouv.fr – décret n°2015-662

II- L'état des lieux

II-1- L'état initial de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) et de leur gestion sur le territoire

* TYPES ET GESTION DES DECHETS MENAGERS PRODUITS

Le SMICTOM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément aux dispositions de la circulaire n°NOR/INT/01/00197/C du 5 juillet 2001, le SMICTOM a transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et la gestion des déchèteries, du quai de transfert et de la plateforme de compostage au SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais appelé LOMBRIC.

Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte et du traitement des différents flux de déchets :

Flux de déchets pris en charge par la collectivité	Ordures ménagères résiduelles	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activité des professionnels)	Piles, textiles et ampoules
Mode d'organisation de la collecte	Collecté en porte-à-porte	Collecté en porte-à-porte	Collecté en porte-à-porte	Collecté en porte-à-porte (pour 1 commune uniquement)	Apport volontaire	Apport volontaire	Collecté en porte-à-porte (soumis à redevance spéciale)	Apport volontaire
Traitement	SMITOM-LOMBRIC	SMITOM-LOMBRIC	SMITOM-LOMBRIC	Véolia propreté	SMITOM-LOMBRIC	SMITOM-LOMBRIC	SMITOM-LOMBRIC	Eco-organismes

La collecte en porte-à-porte est assurée par un prestataire dans le cadre d'un marché public et s'effectue dans des bacs bi-compartmentés, ce qui permet de collecter deux flux en même temps :

- les bacs marrons : ordures ménagère résiduelles / déchets verts
- les bacs jaunes : emballages et journaux magazines / verre

En dehors de l'apport en déchèterie accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, le SMICTOM a supprimé définitivement les colonnes d'apport volontaire en 2009. Ce choix s'est fait dans un souci d'amélioration du service et des performances par habitant (kilos recyclés par habitant).

Néanmoins, des conteneurs semi-enterrés ont été installés à Champagne sur Seine, Veneux-Les Sablons et Ecuelles et des conteneurs enterrés à Fontainebleau. Le SMICTOM est en charge de leur collecte.

La collecte en porte-à-porte des déchets encombrants a été supprimée pour la grande majorité des communes mise à part pour la ville de Fontainebleau. Un service d'enlèvement des déchets encombrants sur rendez-vous est donc proposé à bas prix. Les objets pouvant avoir une seconde vie ne sont pas facturés et sont donnés à la recyclerie Envie d'R.

La collecte des piles et des textiles est proposée dans plusieurs communes via des bornes de collecte spéciales.

La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels) s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures ou égales à 720 litres par semaine.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué, depuis juin 2001, la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés. Tout le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur Véolia.

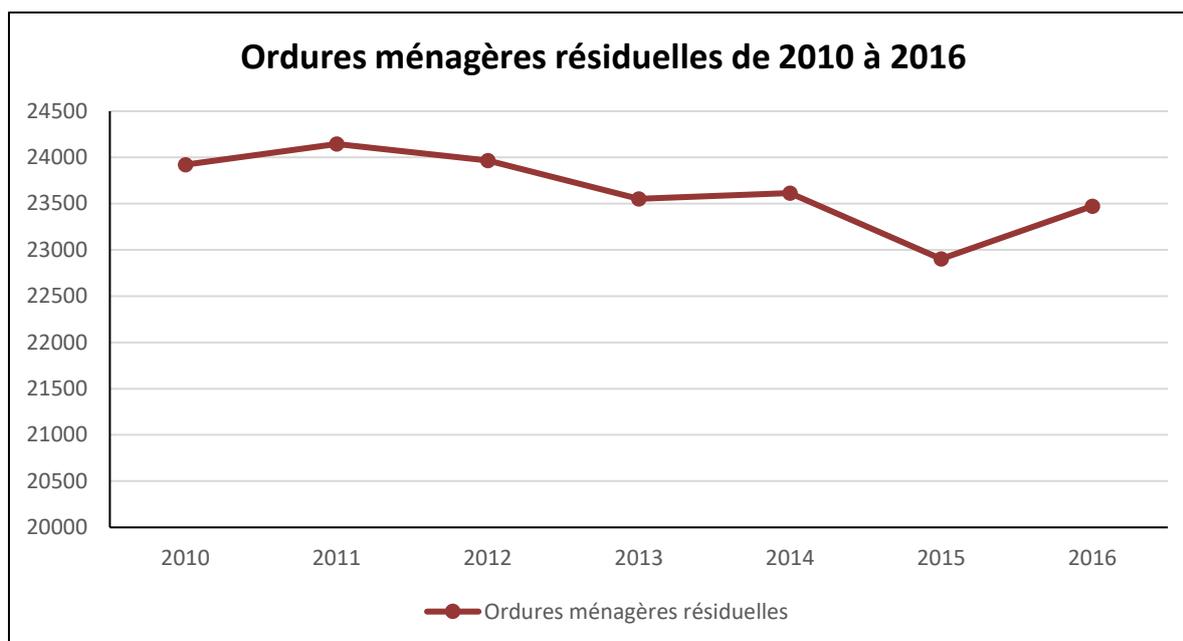
Source : extrait du rapport annuel 2016 du SMICTOM de la région de Fontainebleau

QUANTITE ET EVOLUTION DE DECHETS MENAGERS PRODUITS

Les tableaux et graphiques ci-dessous illustrent la quantité des déchets collectés par le SMICTOM dans le cadre de la collecte sélective de 2010 à 2016. Il s'agit des flux suivants : les ordures ménagères résiduelles, les emballages et journaux/magazines, le verre, les déchets verts et les déchets encombrants.

Les ordures ménagères :

Ordures ménagères							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	23921,21	24145,06	23965,93	23552,34	23614,91	22902,60	23473,73
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	279,05	281,66	282,16	277,75	278,48	270,08	276,82



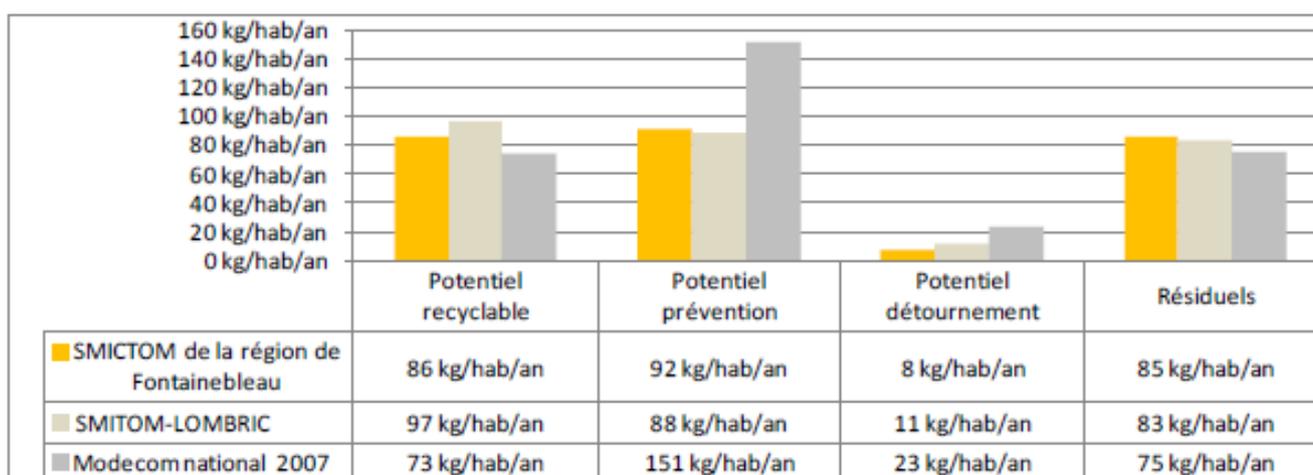
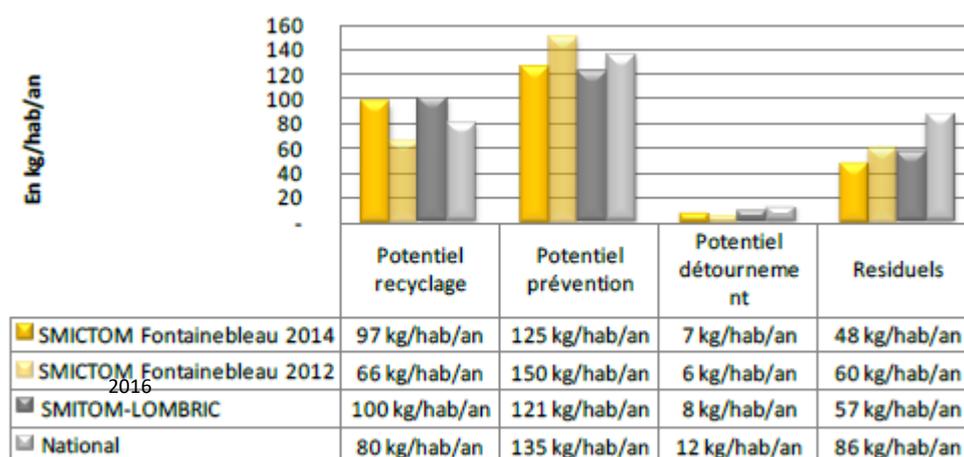
Le graphique ci-dessus montre une tendance à la baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles de 2010 à 2015. La conjoncture économique et les mesures de prévention des déchets prises depuis 2010 peuvent être des facteurs expliquant la réduction de la production de déchets. On peut tout de même observer une hausse de la production de déchets en 2016, due à des crues exceptionnelles du Loing et de la Seine. Ces conditions climatiques ont fortement contribué à l'augmentation du flux des ordures ménagères résiduelles.

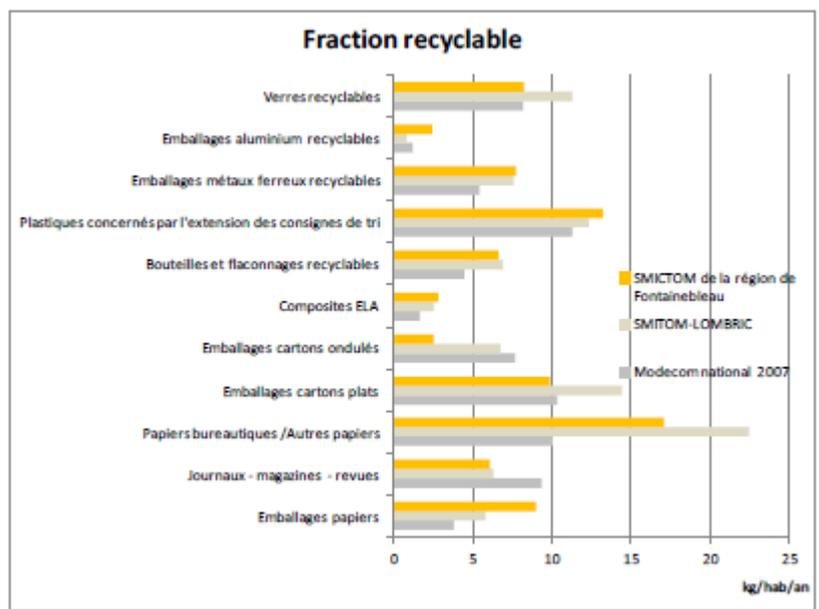
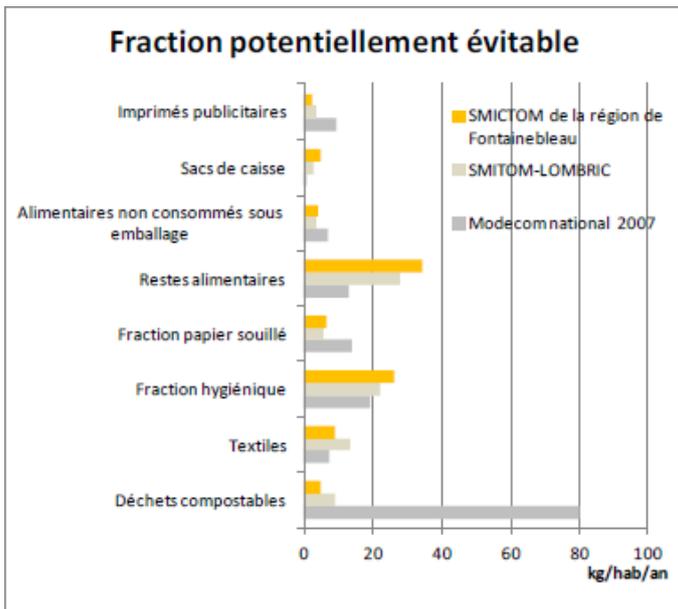
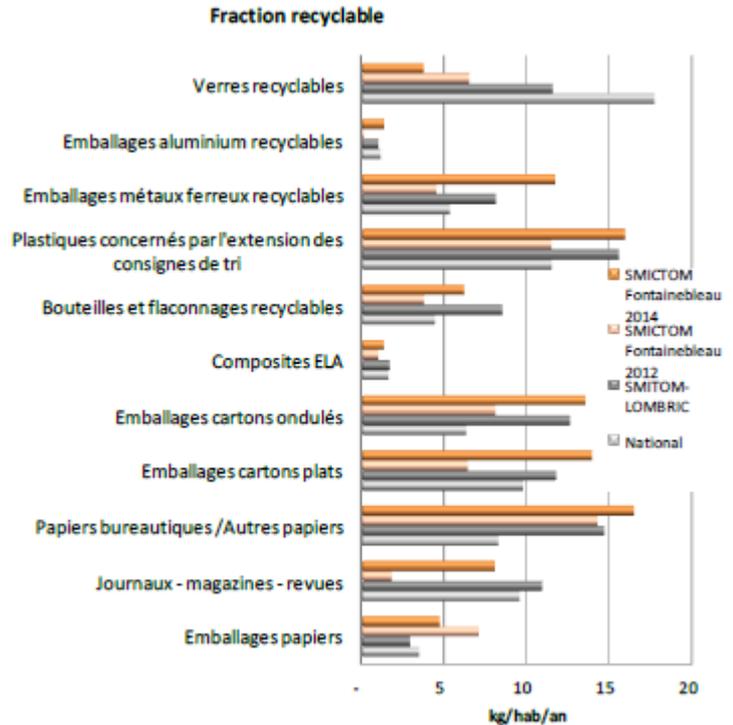
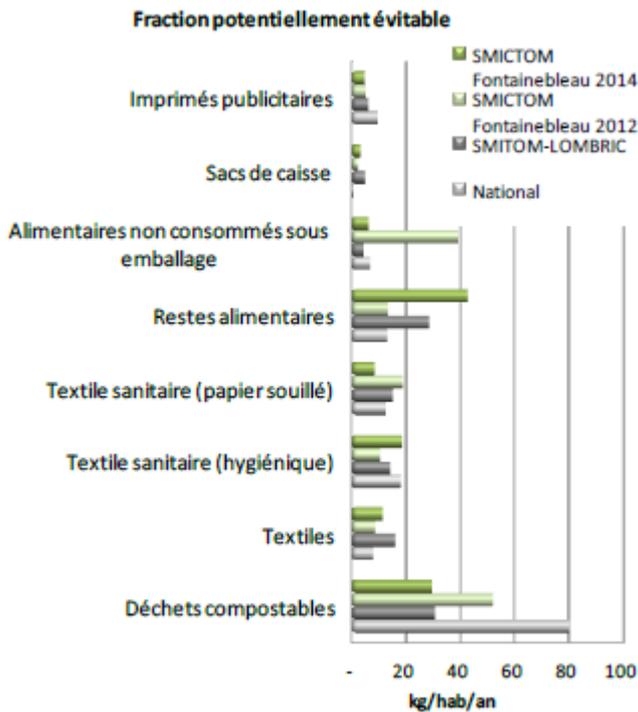
Le SMITOM-LOMBRIC (syndicat de traitement) a mené trois campagnes de caractérisation des ordures ménagères, appelée MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM) basée selon la méthodologie de l'ADEME. Ces trois campagnes ont été menées à des périodes bien précises :

- En 2012 : mise en place des premières actions de prévention des déchets
- En 2014 : période intermédiaire du PLP
- En 2016 : fin du PLP

L'objectif de ces caractérisations est d'évaluer les axes d'amélioration en matière de réduction et de tri des déchets. Ainsi, les gisements prioritaires peuvent être identifiés et la communication mieux orientée.

Potentiel recyclage, prévention et détournement du SMICTOM de la région de Fontainebleau, du SMITOM LOMBRIC et de la moyenne nationale en 2012, 2014 et 2016





Analyse des résultats :

En 2014, la nature des ordures ménagères résiduelles (OMr) du SMICTOM se distinguent par un potentiel prévention élevé et un potentiel recyclage plus bas que la moyenne.

Le SMICTOM peut se réjouir d'avoir une part encore plus faible de déchets compostables dans les OMr (83kg/hab/an) que la moyenne nationale.

La part de gaspillage alimentaire est cependant encore très élevée dans les OMr, notamment pour les restes de repas.

En matière de recyclage, on observe une baisse de la part du verre recyclable dans les OMr. Les parts de plastiques, cartons et journaux ont toutefois observé en hausse par rapport à 2012.

En 2016, les OMr du SMICTOM se distinguent par un potentiel prévention plus bas que la moyenne nationale et un potentiel recyclage plus élevé. On remarque que les tendances se sont donc inversées depuis 2014. Cela peut s'expliquer par les actions de prévention réalisées depuis 2010. Région initiatrice du compostage domestique, le syndicat peut se réjouir d'une part très faible de déchets compostables dans les OMr (5 kg/hab/an). Cependant, la part des restes alimentaires atteint 35 kg/hab/an, ce qui prouve un potentiel important concernant les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, les textiles sanitaires représentent une part plus importante que la moyenne nationale.

En matière de recyclage, on observe une part importante d'emballages plastiques concernés par l'extension des consignes de tri, ce qui annonce des résultats prometteurs dans le cas d'une généralisation de cette pratique. Les consignes de tri semblent bien appliquées sur le territoire à l'exception des emballages papiers et des métaux.

Source : SMICTOM-LOMBRIC

Le SMICTOM a donc intérêt à orienter ses actions et sa communication dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi à continuer de bien communiquer sur les différents flux des déchets des ménages pour que ceux-ci soient bien recyclés.

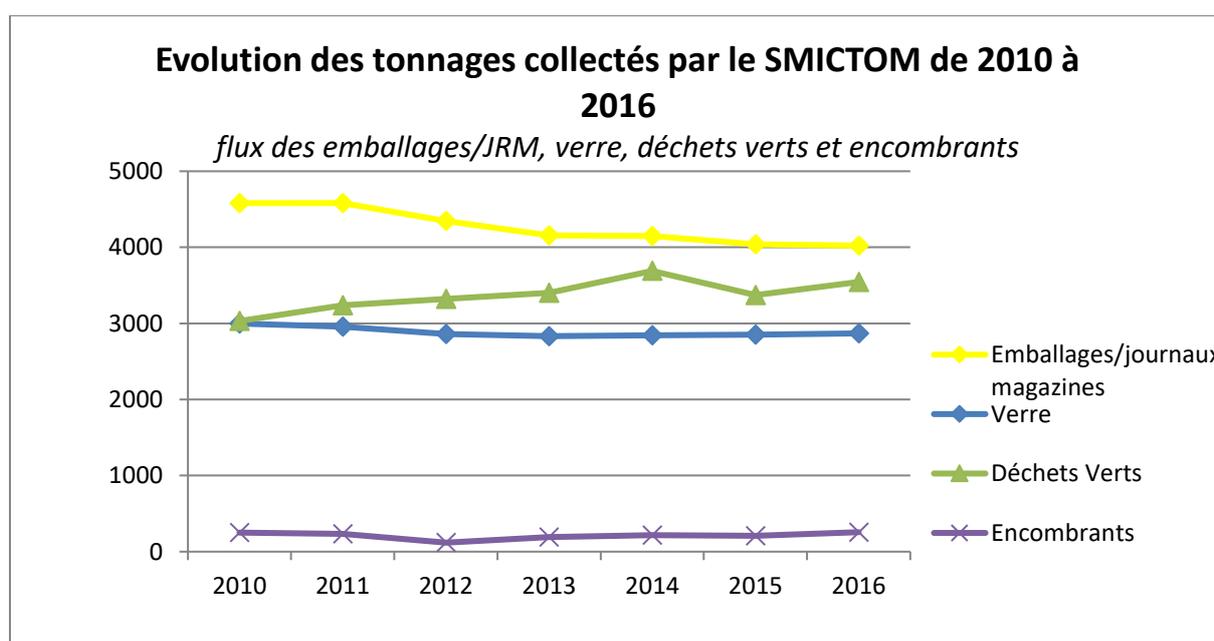
Les autres flux de la collecte sélective :

Emballages/journaux magazines							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	4581,23	4581,90	4345,88	4158,56	4150,32	4039,52	4023,3
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	53,44	53,45	51,17	49,04	48,94	47,64	47,45

Verre							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	2997,83	2958,38	2861,66	2832,61	2842,83	2851,94	2869,21
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	34,97	34,51	33,69	33,40	33,52	33,63	33,84

Déchets verts							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	3031,48	3237,55	3322,82	3402,67	3689,35	3371,78	3546
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	35,36	37,77	39,12	40,13	43,51	39,76	41,82

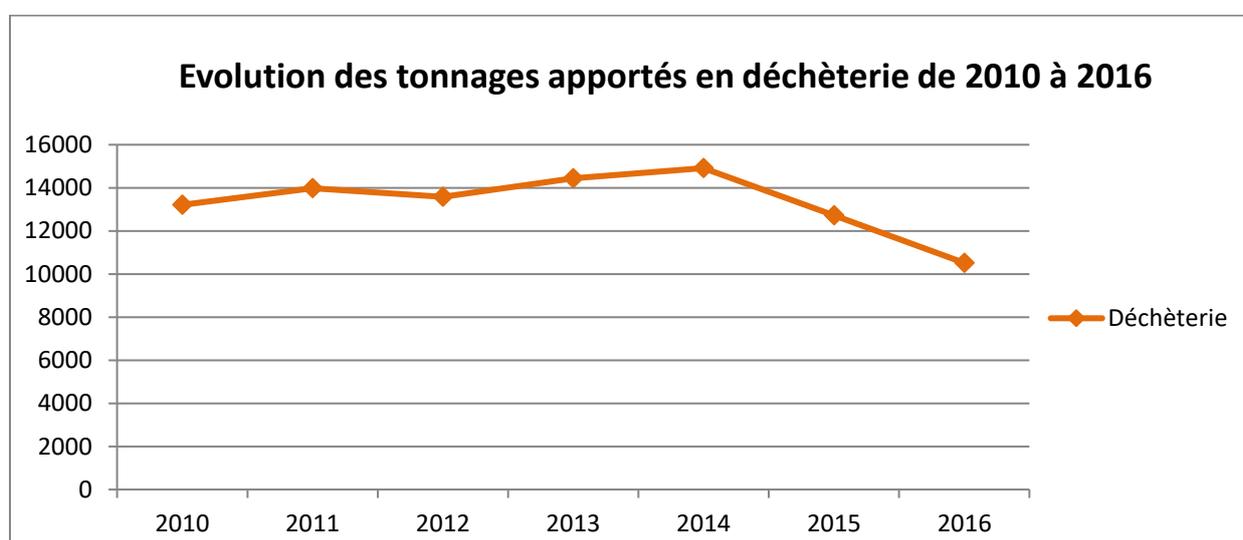
Encombrants							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	250,70	231,80	118,65	193,05	214,70	209,83	256
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	2,92	2,70	1,40	2,28	2,53	2,47	3,02



On observe une tendance générale à la baisse pour l'ensemble des flux, mise à part pour les déchets verts qui dépendent indéniablement du facteur climatique. En effet, une forte baisse des tonnages déchets verts est à noter en 2015. Cette dernière est principalement liée à la météo observée, à savoir un été très sec limitant la pousse des végétaux (alors qu'en 2014, l'alternance pluie/soleil avait favorisé la croissance des végétaux). En 2016, on observe une légère augmentation des flux déchets verts et encombrants due également aux inondations.

Les déchets apportés à la déchèterie :

Déchèteries							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	13207,38	13986,81	13576,90	14442,17	14915,50	12718,81	10517
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	154,07	163,16	159,84	170,31	175,89	149,99	124,02



Concernant les déchèteries, on observe une forte diminution des tonnages en 2015 et 2016. Lorsqu'on observe tous les flux apportés en déchèterie, on remarque qu'il y a une forte baisse des apports de déchets verts de 2014 à 2015. Comme pour la collecte sélective en porte-à-porte, celle-ci est liée au facteur climat.

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC (gestionnaire des déchèteries) a modifié les conditions d'accès en déchèterie afin de limiter les abus de certains professionnels. Ceci peut expliquer la baisse des tonnages apportés.

Désormais, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs de réduction de la production de déchets qui incluent les déchets apportés en déchèterie (ce qui n'était pas le cas de la loi Grenelle II). Un travail important de communication devra être mené afin de limiter les apports.

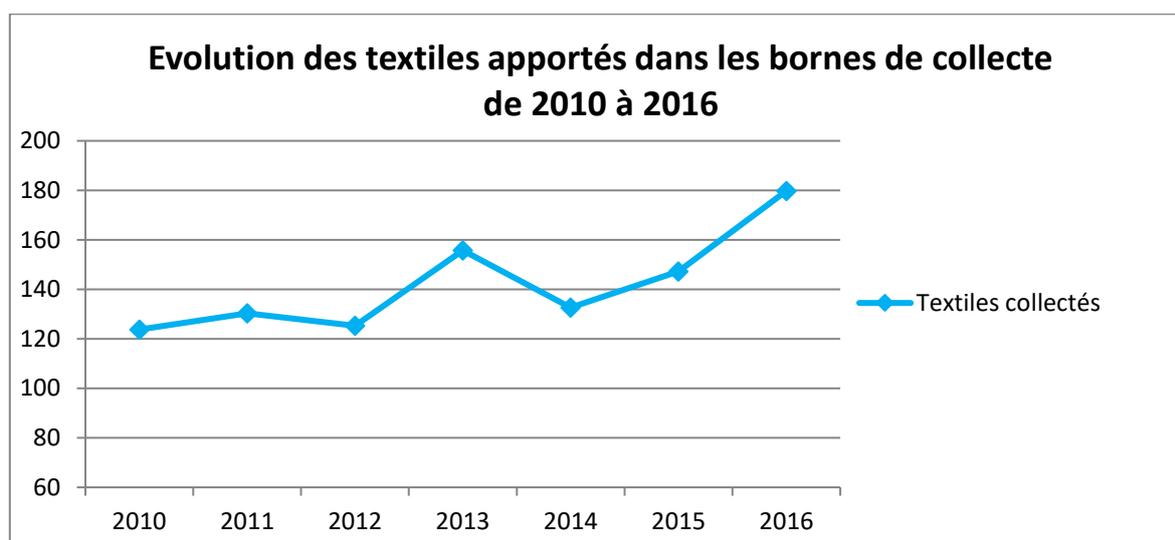
Les textiles :

Depuis 2010, les élus du SMICTOM ont confié la gestion de la collecte des textiles au syndicat. Cette décision a été motivée par deux éléments :

- Tout d'abord la gestion des bornes par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire pour offrir le meilleur service aux habitants.
- Ensuite, le gisement des textiles représente un potentiel de 500 tonnes de déchets en moins à collecter et à traiter dans les ordures ménagères.

Rappelons que la collecte des textiles est effectuée en apport volontaire via des bornes situées dans plusieurs communes du territoire du SMICTOM (cf. *annexe 1 : carte des bornes textiles*).

Textiles							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	123,75	130,35	125,25	155,78	132,61	147,18	179,75
Population	85725	85725	84938	84798	84798	84798	84798
Ratio kg/hab	1,44	1,52	1,47	1,84	1,56	1,74	2,12



Selon le tableau et le graphique ci-dessus, la tendance générale est à la hausse. Cependant, on observe qu'il existe encore une grande marge de progression. Pour collecter encore plus de tonnages de textiles, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et communiquer auprès des habitants.

II-2- Les actions déjà menées sur le territoire du SMICTOM

En 2010, le SMICTOM de la région de Fontainebleau s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) en partenariat avec l'ADEME et la région Île-de-France. Ainsi, le syndicat a pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour mettre en place des actions de prévention de la production de déchets. Une personne entièrement dédiée à ce poste a été recrutée.

Le SMICTOM a pu développer sa communication et mener des actions de prévention de la production de déchets.

Chaque année, le SMICTOM envoie un catalogue présentant les actions de prévention à mettre en place au sein des communes adhérentes (cf. *annexe 2 : catalogue des actions de prévention*).

✿ LA COMMUNICATION

En ce qui concerne la communication, le site internet du SMICTOM est un outil complet qui aborde la plupart des sujets liés à la prévention des déchets. Dans chaque thématique, l'utilisateur peut obtenir de nombreux conseils et aller plus loin en cliquant sur les liens disponibles. On a d'ailleurs pu observer que le nombre de vues avait augmenté sur les 5 années du PLP.

Des vidéos ludiques sur la pratique du compostage ont été créées en interne et sont à disposition des usagers sur le site internet.

Pour renforcer la communication sur la prévention des déchets, des lettres mensuelles d'informations sont créées sur un sujet précis comme la consommation responsable, le jardinage d'automne, le compostage, l'utilisation de produits ménagers moins toxiques, le tri et le recyclage des piles, le réemploi ou encore le gaspillage alimentaire, etc.

✿ LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Durant ces cinq années de PLP, le syndicat a développé plusieurs animations de prévention des déchets. En effet, il est apparu indispensable de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux problématiques suivantes : le compostage, la consommation responsable, la toxicité des produits ménagers et le tri et le recyclage des piles (cf. *annexe 3 : catalogue des animations scolaires*).



Animation consommation responsable

De plus, le SMICTOM sensibilise les élèves au gaspillage alimentaire sur le temps du midi, à la cantine. Pendant une semaine, on leur demande de déposer leurs morceaux de pain destinés à la poubelle dans une corbeille (sans leur dire préalablement pourquoi ils doivent faire cela). Le personnel de cantine remplit pendant une semaine une colonne transparente avec les morceaux de pain. Cette colonne est dévoilée aux élèves le jour de l'animation pour leur faire prendre conscience du gaspillage effectué.



Colonne de pain pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

✿ **LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES ET ATELIERS**

Le SMICTOM a également créé des stands pour sensibiliser le grand public aux principaux thèmes de la prévention des déchets :

Un stand compostage :

Il s'agit de donner de l'information sur la pratique du jardinage écologique par le compostage (conseils de jardinage et présentation des composteurs vendus par le SMICTOM). Le SMICTOM propose également de réaliser des ateliers dans les jardins pédagogiques ou familiaux.



Stand d'information sur la pratique du compostage durant les Naturiales de Fontainebleau

Un stand chariots comparatifs :

Deux chariots sont présentés, le chariot « gaspillage » et le chariot « économe ». L'un avec des produits sur-emballés, non durables et contenant des produits dangereux, souvent plus chers ; et l'autre avec des produits moins emballés, plus durables et respectueux de l'environnement et la santé, souvent moins chers, pourtant avec les mêmes familles de produits de la même marque. Le but étant de montrer au consommateur qu'il a le choix et qu'il peut être acteur de sa consommation sans se laisser influencer par le marketing. En plus de consommer plus écologique, on consomme souvent plus économique.



Stand chariots comparatifs dans les supermarchés locaux

Un atelier Récup' :

Lors de cet atelier, adultes et enfants peuvent apprendre à fabriquer des objets en récupérant et transformant des déchets.



Atelier Récup' lors du Festival de l'enfance à Avon



Décorations de Noël fabriquées à partir de récupération

Un atelier produits ménagers écologiques :

Lors de cet atelier, les participants sont dans un premier temps sensibilisés à la toxicité des produits ménagers traditionnels et dans un second temps découvrent les alternatives écologiques.



Atelier produits ménagers écologiques lors de la Semaine bleue à Avon (image de gauche) et durant le Festival Terre Avenir (image de droite)

Une Discosoupe :

Le principe est de réaliser une soupe, une poêlée ou une salade avec les invendus de supermarché collectés la veille. L'objectif est de sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire.



Discosoupe organisée en partenariat avec les associations locales lors du marché du Vieil Avon

L'espace prévention des déchets du SMICTOM :

Le SMICTOM organise chaque année le Festival Terre Avenir durant lequel il présente son stand prévention des déchets afin de donner des conseils et astuces pour prévenir ses déchets. De l'éco-conception à la consommation, en passant par la récupération et l'abandon d'un objet, toutes les étapes du cycle de vie d'un produit y sont représentées.



Stand prévention des déchets lors du Festival Terre Avenir

❁ LES CONFERENCES

Le SMICTOM anime deux conférences d'environ 1h30 : « Jardiner écologique en compostant » et « Comment faire des économies en consommant responsable ? ».



Conférences animées par le SMICTOM

❁ LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE

Dans les établissements scolaires :

Environ une trentaine d'établissements ont mis en place des composteurs. Le plus souvent, ils ont créé un jardin pédagogique, ce qui a permis de coupler cela avec le compostage. Dans la plupart des cas, sont compostés les épluchures de fruits et légumes issues de la cantine et les déchets verts issus des jardins pédagogiques et/ou des espaces verts.



Mise en place du compostage au Collège Jeanne d'Arc Saint Aspais à Fontainebleau



Mise en place du compostage à l'Ecole maternelle de Villemer



Atelier création d'affiches à l'École Henri Geoffroy à Saint Mammès



Mise en place du compostage au restaurant scolaire de Champagne-sur-Seine

Dans les cimetières :

La mise en place du compostage des déchets verts dans les cimetières communaux commence également à émerger, trois cimetières sont actuellement équipés. En plus, des « tables de tri » ont été fabriquées par les services techniques des communes afin de permettre aux usagers de mettre à disposition et récupérer les pots et jardinières encore utilisables.



Mise en place de composteurs et de table de tri au cimetière de Chartrettes



Mise en place d'une table de tri au cimetière de Fontainebleau

Dans les résidences collectives :

Le compostage collectif en pied d'immeuble a eu du mal à se développer malgré les nombreux appels à projet du SMICTOM et de nombreuses tentatives de mise en place dans plusieurs résidences. Aujourd'hui, trois résidences sont équipées en composteurs et accompagnées par le SMICTOM.



Compostage en pied d'immeuble à la Résidence du Bois à Avon

✿ L'ECO-EXEMPLARITE

Tout comme les consommateurs, les collectivités doivent minimiser l'impact de leur consommation sur l'environnement. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les collectivités, car si nous attendons un quelconque changement de comportement de la part des administrés, la collectivité se doit d'être exemplaire dans ses pratiques. Le syndicat a mis en place une charte d'éco-exemplarité au sein de ses services et propose son accompagnement aux communes adhérentes.

Quelques exemples :

- Investir dans du durable
- Mutualiser les commandes
- Favoriser les prêts ou échanges entre les communes

✿ LE REEMPLOI

A propos du réemploi, le SMICTOM a soutenu la création de la recyclerie Envie d'R et a développé la collecte des textiles en points d'apport volontaire. En tout ce sont 44 bornes installées et suivies par les agents du SMICTOM.



La Recyclerie Envie d'R à Vernou-La Celle-sur-Seine

II-3- La matrice AFOM (Atout-Faiblesse-Opportunité-Menaces)

Cette matrice comporte deux axes et quatre jugements de valeur :

- Axe interne : ce sur quoi l'équipe projet a une certaine marge de manœuvre (atout/faiblesse)
- Axe externe : ce qui s'impose ou nécessitera des partenariats (opportunité/menace)

L'analyse AFOM doit être considérée comme un outil évolutif qui sera amené à s'adapter aux changements intervenant dans l'environnement du SMICTOM et dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre du PLP.

	Atouts	Faiblesses
Interne	Présence de 3 ambassadeurs du tri	
	Présence d'un chargé de communication à temps plein	
	Présence d'un chargé de prévention des déchets à temps plein	
	Equipe projet ayant des convictions environnementales	
	Volonté politique	Actions éco-exemplaires difficiles à mettre en œuvre au sein des communes adhérentes
	Opportunité de réaliser des formations liées à la prévention des déchets	
	Déjà inscrit dans un PLP	
	Outils de communication réalisés	
	Partenaires déjà bien identifiés	
	Création d'un catalogue d'animations à destination des adhérents	
	Création d'un catalogue d'animations scolaires à destination des écoles, collèges et lycées du territoire	
	Présence d'une recyclerie	Peu d'utilisateurs
	Plusieurs caractérisations des ordures ménagères réalisées (2012, 2014, 2016)	
	Forte implication du SMICTOM depuis 2002 dans la promotion du compostage	
	Réalisation d'une enquête auprès des habitants possédant un composteur (3 déjà réalisées)	
Budget dédié	Retrait des aides de l'ADEME et de la Région Ile-de-France (notamment sur le fonctionnement)	
	Opportunités	Menaces
Externe	Territoire vert et rural (forte proportion d'habitat pavillonnaire)	Afflux touristique – difficulté de sensibiliser les touristes d'un jour
	Population aisée	Population qui consomme malgré « la crise »
	Population sensible à son cadre de vie	Difficile de faire changer les comportements, population attachée à ses services de proximité
	Implication des élus pour une amélioration globale du cadre de vie	
	Nombreuses manifestations locales offrant l'opportunité de rentrer en contact avec les citoyens	Parfois chronophage et coûteux
	Plusieurs structures qui accueillent le public : centre social, maison des associations, centre intergénérationnel	
	Toutes les communes adhérentes font partie du territoire de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gatinais	
	Plusieurs établissements publics déjà engagés dans des projets globaux de prévention et gestion de leurs déchets	
	Plusieurs résidences, établissements scolaires et établissements publics ont mis en place des composteurs partagés	Abandon de l'opération si le référent part
	Commerçants prédominants dans certaines communes (Fontainebleau et Moret sur Loing)	Contacts délicats avec les représentants de commerçants

En conclusion, le SMICTOM de la région de Fontainebleau dispose de nombreux atouts en interne avec le personnel dédié, une équipe projet impliquée et un portage politique. De plus, des outils de communication sont déjà existants. La mobilisation des acteurs reste cependant parfois difficile notamment concernant la mise en place d'actions éco-exemplaires au sein des communes adhérentes.

Par ailleurs, la matrice AFOM révèle de nombreuses opportunités externes avec un cadre de vie propice au compostage individuel et collectif. La population semble sensible à l'environnement mais le changement de comportement reste tout de même compliqué.

L'attrait touristique de certaines communes permet au SMICTOM de promouvoir la prévention des déchets et d'être au contact des citoyens lors des nombreuses manifestations locales. Attention cependant à bien identifier les événements dans lesquels le SMICTOM peut s'inscrire pour toucher un maximum de public et ainsi éviter de perdre du temps.

Toutes les communes adhérentes au SMICTOM font partie du territoire de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ce qui permet de s'inscrire dans le programme d'éco-tourisme déjà initié avec les structures d'accueil, les restaurateurs et les structures d'hébergement.

En matière de gestion des déchets des établissements scolaires ou plus largement des établissements publics, plusieurs sont déjà impliqués dans des projets globaux de prévention et gestion durable de leurs déchets.

III- L'organisation de la gouvernance du PLP

III-1- L'identification de l' élu référent, de l'animateur du programme et de l'équipe projet

✿ L'ÉLU RÉFÉRENT EN CHARGE DU DOSSIER

Ses rôles :

- Participer/présider aux travaux de la commission d'élaboration et de suivi (CCES), assurer le pilotage au quotidien avec l'animateur,
- Etre force de proposition, contribuer à mobiliser les acteurs, aller sur le terrain,
- Assurer la validation des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLP, garantir la collaboration et l'implication de l'ensemble des services de la collectivité et des élus du territoire,
- Etre éco-exemplaire.

Nom : Michel Bénard
Fonction : Président du SMICTOM
Téléphone : 01 60 70 88 99
Mail : smictom2@wanadoo.fr

✿ L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Ses rôles :

- Former un binôme efficace avec l' élu référent,
- Proposer des orientations stratégiques aux décideurs,
- Faire les choix opérationnels au quotidien,
- Coordonner l'équipe projet.

Nom : Jennifer Nguyen
Fonction : Animatrice du PLP
Téléphone : 01 60 70 88 97
Mail : prev.smictom@orange.fr

✿ L'ÉQUIPE PROJET

Ses rôles :

- Communiquer auprès des différents publics-cibles,
- Mettre en œuvre le volet opérationnel des actions, sous la supervision de l'animateur,
- Animer les relais et entretenir les partenariats,

- Réaliser des animations de terrains,
- Diffuser la démarche d'éco-exemplarité au sein des services,
- Intégrer les enjeux de la prévention des déchets dans les différentes politiques menées par la collectivité,
- Suivre les résultats et faire remonter l'information à l'animateur.

Nom	Fonction	Téléphone	Mail
Julien Diologent	Chargé de communication	01 60 70 71 93	eco.smictom@wanadoo.fr
Laëtitia Pradier	Éco-ambassadrice	01 60 70 71 96	adtsmictom3@orange.fr
Alexandre Mathen	Éco-ambassadeur	01 60 70 71 97	adtsmictom4@orange.fr
Clément Souchard	Éco-ambassadeur	01 60 70 71 97	adtsmictom1@orange.fr

✿ AUTRES MEMBRE DE L'ÉQUIPE PROJET

Le SMICTOM étant une petite structure, tous les services sont plus ou moins associés à la thématique de la prévention des déchets.

Nom	Fonction	Rôle	Téléphone	Mail
Virginie Roublin	Directrice Générale des services	Validation du PLP et réalisation de la matrice des coûts	01 60 70 88 96	smictom2@wanadoo.fr
Paola Agostini	Standardiste	Répondre aux diverses questions des administrés et gestion des stocks de composteurs	01 60 70 88 99	adm.smictom@wanadoo.fr
Alexandra Morlière	Comptable	Comptabilité analytique	01 60 70 71 97	compta.smictom@wanadoo.fr

En annexe n°4, vous trouverez la liste des diverses formations suivies par les services du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

III-2- La constitution de la Commission consultative d'élaboration et du suivi (CCES) du programme

Les rôles de la CCES varient en fonction du stade d'avancement du PLP :

- Projet ou révision du PLP proposé par les services → Rôle d'avis
- Projet ou révision du PLP modifié suite à la consultation public → Rôle d'avis
- Bilan annuel du PLP → Rôle d'avis
- Résultat du programme tous les 6 ans → Rôle d'évaluation

Les membres de la CCES sont susceptibles de changer au cours de l'année 2018 car de nouveaux élus seront désignés pour siéger au SMICTOM. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, dix-sept communes ont intégré le périmètre du syndicat.

Nom	Fonction	Communes
Michel BERNARD	Président du SMICTOM- Président de la CCES	VEUEUX-LES SABLONS
Anne-Sophie GUERIN	Conseillère municipale	AVON
Michel DANNEQUIN	Conseiller municipal délégué à l'environnement	AVON
Alain HENRI	Adjoint au Maire- Circulation - Stationnement - Desserte de la gare	BOIS LE ROI
Custodio DE FARIA CASTRO	Conseiller municipal	BOURRON MARLOTTE
Michel GONORD	Elu délégué du SMICTOM	CHAMPAGNE SUR SEINE
Catherine LABBOUZ	1 ^{ère} adjointe	CHAMPAGNE SUR SEINE
Claire BOULEY	Adjointe au Maire affaires scolaires	CHARTRETTES
Béatrice MOTHRE	Maire	FONTAINE LE PORT
Flore-Anne POCHON	Conseillère municipale	FONTAINEBLEAU
Michel TISSIER	Conseiller municipal	HERICY
Cédrix LE TOUCHE	Elu délégué du SMICTOM	MONTARLOT
Claude MORISSEAU	Elu délégué du SMICTOM	MONTIGNY-SUR-LOING
Marc COUTAN	Elu délégué du SMICTOM	MORET
Julien MARTIN	Elu délégué du SMICTOM	SAINT MAMMES
Gérard DELORD	Conseiller municipal délégué au développement durable	SAMOIS SUR SEINE
Henri GUYOU	Conseiller municipal délégué à l'environnement	SAMOREAU
Serge YVES	1 ^{er} adjoint	SAMOREAU
Jean-Claude POILPREZ	Elu délégué du SMICTOM	THOMERY
Bruno MICHEL	Elu délégué du SMICTOM	THOMERY
Alain BLANT	Elu délégué du SMICTOM	VEUEUX-LES SABLONS
Swann LAPORTE	Elu délégué du SMICTOM	VERNOU LA CELLE
Jean-Paul LENFANT	Elu délégué du SMICTOM	VILLECERF
Stephane REMBUR	Elu délégué du SMICTOM	VILLEMER
Marie-France OTTO-BRUC	Adjointe au Maire- Fêtes et cérémonies- jumelage	VULAINES SUR SEINE
Hélène COLOMBINI	Référente Région Ile-de-France	
M. FAUCON	Référent ADEME Ile-de-France	

III-3- Les acteurs concernés

Cela fait maintenant 6 ans que le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a orienté sa politique vers la prévention des déchets. Durant ces six années, le syndicat a pu identifier les acteurs concernés par les différents champs de la prévention des déchets.

Le tableau ci-dessous dresse la liste non exhaustive des acteurs qui pourraient potentiellement travailler en partenariat avec le SMICTOM pour éviter et réduire la production de déchets, mais aussi pour sensibiliser les citoyens, les consommateurs, les touristes, les enfants, etc.

Les champs de la prévention dans lesquels ils interviennent et la nature du partenariat sont précisés.

Structures/organismes	Champs de la prévention	Nature du partenariat
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Tous	Financier, technique et matériel
Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (IAU en 2018)	Tous	Technique
La Région Ile-de-France	Tous	Financier, technique et matériel
CCI /CMA	Tous	Technique, matériel, humain
Le Conseil Départemental	Tous	Financier, technique et matériel
Intercommunalités du SMICTOM		Technique, matériel, humain
Les communes adhérentes du SMICTOM	Tous	Technique, matériel, humain
Les écoles, collèges lycées du territoire	-Promouvoir la prévention auprès du jeune public -Renforcer l'éco-exemplarité -Développer le compostage dans les établissements scolaires	Technique, matériel, humain
Carrefour Market à Avon	-Eco-consommer	Technique
Carrefour Market à Ecuelles	-Eco-consommer	Technique
Carrefour Market à Chartrettes	-Eco-consommer	Technique
Carrefour Market à Champagne	-Eco-consommer	Technique
Casino à Vulaines	-Eco-consommer	Technique
Biocoop		
Intermarché contact à Veneux-Les Sablons	-Eco-consommer	Technique
Intermarché super à Veneux-Les Sablons	-Eco-consommer	Technique
Monoprix à Fontainebleau	-Eco-consommer	Technique
Leader Price à Fontainebleau	-Eco-consommer	Technique
Association des commerçants de Fontainebleau	-Eco-consommer -Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets	Technique
Association des commerçants de Moret sur Loing	-Eco-consommer -Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets	Technique
Autres commerçants de proximité	-Eco-consommer -Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets	Technique
Association des jardins familiaux de : Fontainebleau/Avon, Samois sur Seine, Moret sur Loing, Champagne sur Seine,etc	Jardinage écologique	Technique, matériel, humain
Association pour le Maintien de l'Agriculture Payasanne de : Veneux, Moret, Bois-le-roi,etc	-Eco-consommer -Pratiques responsables	Technique, matériel, humain

Seine-et-Marne Environnement (association d'éducation à l'environnement)	Tous	Technique et matériel
Association Méli-Mélo Del Mundo (MMDM)	Promotion du troc d'objet	Technique, humain et matériel
Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gatinais	Mise en réseau des acteurs Co-organisateur de l'opération Forêt Propre	Technique et humain
Office nationale des Forêts (ONF)	Lutte contre le dépôt sauvage Co-organisateur de l'opération Forêt Propre	Technique, humain et matériel
La ruche qui dit oui	Eco-consommer	Technique
Secours populaire de Veneux-Les sablons	Promouvoir la seconde vie des objets	Matériel
Croix-Rouge de Moret	Promouvoir la seconde vie des objets	Matériel
Entreprise d'insertion AIPREFON	Promouvoir la seconde vie des objets	Technique, humain et matériel
Sherpa Nature (accompagnateur nature)	Jardinage écologique	Technique et humain
Résidences privées	Compostage collectif	Technique, matériel et humain

IV- Les orientations et objectifs 2017-2023

IV-1- L'identification des gisements d'évitement et potentiels de réduction prioritaires

Afin de déterminer les gisements d'évitement prioritaires il est nécessaire de rappeler les définitions suivantes.

Gisement d'évitement : il peut se définir comme une estimation de la quantité (en kg/hab/an) de produits de consommation ciblés par les actions de prévention.

Potentiel de réduction : il s'agit de la quantité des déchets évités par la mise en œuvre des actions de prévention, également exprimée en kg/hab/an (potentiel réel).

Afin d'estimer le potentiel de réduction de chaque produit cible, l'ADEME a réalisé un rapport : « *Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités* », en janvier 2016. Nous nous appuyons sur cette source de données afin d'établir un tableau plus spécifique au SMICTOM de la région de Fontainebleau qui intègrera, autant que possible, les éléments propres au territoire du syndicat.

PRODUITS CIBLES	GISEMENTS IMPACTÉS	GISEMENTS D'ÉVITEMENT	OBJECTIFS DE RÉDUCTION	POTENTIELS DE RÉDUCTION POUR LE SMICTOM
Production individuelle				
Résidus de jardin et de cuisine	Déchets verts, OMR*, biodéchets	161,55 kg/hab/an	60 % de maisons sur le territoire équiper 22% des foyers	21,32 kg/hab en habitat individuel/an
Résidus de jardin et de cuisine	Déchets verts, OMR, biodéchets	74,9 kg/hab/an	40% d'appartements sur le territoire équiper 15 % des logements collectifs et structures publiques	4,49 kg/hab/an
Bouteilles d'eau	CS** et OMR	3 kg/hab/an	5% des foyers changent leur comportement et consomment l'eau du robinet	0,15 kg/hab/an
Autres emballages	CS et OMR	78 kg/hab/an	15% des foyers changent leur comportement	11,7 kg/hab/an
Imprimés non sollicités	CS et OMR	13,6 kg/hab/an	25 % des BAL équipées efficacité = 90 %	2,45 kg/hab/an
Restes alimentaires (sur le plan domestique)	OMR, biodéchets	40 kg/hab/an	20 % des foyers changent leur comportement	8 kg/participant/an
Vêtements	OMR	9,2 kg/hab/an	collecter 50% du gisement mis sur le marché	4,6 kg/hab/an
Mobiliers ménagers	OMR, déchèterie, encombrant	26 kg/hab/an	5% de réutilisation du mobilier traité	1,3 kg/hab/an
DEEE	OMR, déchèterie	20,4 kg/hab/an	donnée nationale déterminée sur les produits collectés et réemployés dans le cadre du dispositif REP***	0,11 kg/hab/an
TOTAL		406,25 kg/hab/an		54, 12 kg/hab/an
Production Collective				
Papier graphique des activités tertiaires	OMR, Collecte papier	62,4 kg/employé/an	10% des établissements adoptent des pratiques permettant de réduire de 50% la production de déchets papier	3,22 kg/employé/an
Restes alimentaires (dans la restauration collective)	OMR, biodéchets	167 g/repas	réduire de 33% le gaspillage alimentaire effectué	55 g/repas

*OMR : ordures ménagères résiduelles

**CS : collecte sélective

***REP : responsabilité élargie du producteur

Source pour les gisements d'évitement et potentiels de réduction : Rapport de l'ADEME, « Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités », janvier 2016

En conclusion, sur la base de ces objectifs, le potentiel de réduction global serait de **54,12 kg/hab/an** à l'échelle du territoire du SMICTOM de la région de Fontainebleau. Ce potentiel répond à l'objectif de la loi TECV qui est de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) en 6 ans.

Les gisements prioritaires qui apparaissent sont : les résidus de jardin et de cuisine, les emballages et les restes alimentaires.

Deux autres gisements ont été identifiés comme productions collectives. Il s'agit des papiers graphiques des activités tertiaires et les restes alimentaires issus de la restauration collective. Ces deux potentiels de réduction n'ont pas été comptés dans l'objectif global car ils ne sont pas calculés sur la même unité.

IV-2- L'identification des publics cibles

L'identification des principaux gisements de déchets peut être rattachée à celle des produits utilisés dans le cadre d'une activité par des acteurs (publics cibles).

GISEMENTS IMPACTÉS	PRODUITS CIBLES	ACTIVITÉS	PUBLICS CIBLES
OMR	Emballages non recyclables	Acte d'achat, Consommation hors domicile (loisirs, sport, détente)	Grand public Grandes distributions Associations Établissements scolaires Collectivités
	Vêtements	Consommation courante	Grand public
	Déchets dangereux	Jardinage, Bricolage, Consommation courante (ex : piles, produits ménagers, etc.)	Grand public Collectivités Enseignes Entreprises
	Papier graphique des activités tertiaires	Utilisation du papier	Employés tertiaires Services administratifs Établissements scolaires
OMR et biodéchets	Résidus de cuisine	Préparation repas Consommation de repas Utilisation reste de repas Cantines/restaurants Goûters/pique-niques	Grand public Personnels de cantines Établissements scolaires Collectivités Entreprises Maisons de retraite
	Produits alimentaires non déballés, non consommés, périmés	Acte d'achat/vente, Gestion du frigo, Récupération de produits invendus, Utilisation de restes de repas	Grand public Personnels de cantines Grandes distributions Associations caritatives
Déchets verts	Résidus de jardin	Jardinage, Entretien et aménagement d'espaces verts	Grand public Collectivités Entreprises

CS et OMR	Bouteilles d'eau	Acte d'achat, Consommation hors domicile (loisirs, sport, détente)	Grand public Sportifs Scolaires Participants évènements et manifestations Entreprises
	Emballages recyclables	Acte d'achat, Consommation hors domicile (loisirs, sport, détente)	Grand public Sportifs Scolaires Participants évènements et manifestations Entreprises
	Imprimés non sollicités	Publicité Communication	Grand public Distributeurs Enseignes
Déchèterie, encombrant	Mobiliers ménagers	Acte d'achat	Grand public Collectivités Jeunes ménages Recycleries
	DEEE	Acte d'achat	Grand public Collectivités Jeunes ménages Recycleries

IV-3- L'objectif quantifié

Le SMICTOM reprendra l'objectif de réduction fixé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui concerne les déchets collectés et traités par la collectivité.

- ✿ **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) en kilos par habitant en 2023 par rapport à 2016 (année de référence)**

Les DMA sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets.

Cela concerne :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées		
Déchets occasionnels -encombrants -déchets verts -déblais et gravats -etc,	✓ Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = ordures ménagères résiduelles	✓ Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte (cas du SMICTOM), soit en apport volontaire (emballages, verre, déchets fermentescibles...)

Source : CGDD

Le PLP du SMICTOM sera constitué de 6 axes principaux déclinés en actions concrètes. Les moyens à mettre en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des actions seront détaillés dans les parties suivantes.

Comme pour le PLP précédent, le SMICTOM travaillera sur l'aspect quantitatif et qualitatif des déchets. Des actions de la prévention de la toxicité des déchets seront proposées.

V- Le plan d'action

V-1- Les axes et actions retenues

Ci-après, vous trouverez le plan d'actions déterminés selon l'état des lieux exposé plus haut ainsi que les gisements d'évitement et potentiels de réduction prioritaires.

<p style="text-align: center;">AXE 1 SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</p>	<p>ACTION 1 : Développer des outils et des documents de communication</p> <p>ACTION 2 : Promouvoir auprès du grand public</p> <p>ACTION 3 : Promouvoir auprès du jeune public</p>
<p style="text-align: center;">AXE 2 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ET SERVICES ASSOCIÉS</p>	<p>ACTION 4 : Renforcer l'éco-exemplarité au sein des collectivités et des établissements publics</p>
<p style="text-align: center;">AXE 3 RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS</p>	<p>ACTION 5 : Développer le compostage et le jardinage naturel en habitat pavillonnaire</p> <p>ACTION 6 : Développer le compostage en pied d'immeuble</p> <p>ACTION 7 : Développer le compostage dans les établissements scolaires</p> <p>ACTION 8 : Développer le compostage de proximité dans les structures publiques</p>
<p style="text-align: center;">AXE 4 AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT</p>	<p>ACTION 9 : Sensibiliser à la consommation responsable</p> <p>ACTION 10 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>ACTION 11 : Sensibiliser à la toxicité des produits phytosanitaires et ménagers</p> <p>ACTION 12 : Mieux capter le gisement de produits toxiques afin de le valoriser</p>
<p style="text-align: center;">AXE 5 PROMOUVOIR LA SECONDE VIE DES OBJETS PAR LE DON, LE TROC, LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION</p>	<p>ACTION 13 : Développer le don, le troc, le réemploi et la réutilisation à travers la recyclerie Envie d'R</p> <p>ACTION 14 : Développer la récupération des textiles</p>
<p style="text-align: center;">AXE 6 AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES</p>	<p>ACTION 15 : Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets</p> <p>ACTION 16 : Développer l'usage du « Doggy bag »</p> <p>ACTION 17 : Valoriser les biodéchets des gros producteurs</p>

V-2- Le planning prévisionnel des actions

N°	Actions	Planning prévisionnel										
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Dépenses de personnel (ex : équipe projet) pour 1 an (a)	Dépenses matérielles pour 1 an (b)	Budget total pour 1 an du PLP (a) + (b)	Prorata du temps de l'équipe projet	
1	Développer des outils et des documents de communication							10 500	2000	12500	30 %	
2	Promouvoir la prévention des déchets auprès du grand public							3000	1000	4000	5 %	
3	Promouvoir la prévention des déchets auprès du jeune public							5000	300	5300	10 %	
4	Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités et structures publiques							500	100	600	2 %	
5	Développer le compostage et le jardinage naturel en habitat pavillonnaire							33 000	68 000 (coût composteurs + livraison)	101 000	10 %	
6	Développer le compostage en pied d'immeuble							2000	400 (équipement pour 2 résidences)	2400	5 %	
7	Développer le compostage de proximité dans les établissements scolaires							3000	1000	4000	8 %	
8	Développer le compostage de proximité dans les structures publiques							500	1000	1500	2 %	
9	Sensibiliser à la consommation responsable							1500	800	2300	5 %	
10	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire							3000	1000	4000	10 %	
11	Sensibiliser à la toxicité des produits phytosanitaires et ménagers							1500	500	2000	5 %	
12	Mieux capter le gisement de produits toxiques afin de le valoriser							1500	0	1500	5 %	
13	Développer le don, le troc, le réemploi et la réutilisation à travers la recyclerie Envie d'R							2000	1000	3000	8 %	
14	Développer la récupération des textiles							2500	500	3000	10 %	
15	Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets							2500	2000	4500	8 %	
16	Développer l'usage du « Doggy bag »							1500	2000	3500	5 %	
17	Valoriser les biodéchets des gros producteurs							14 000	(en cours d'étude)	14 000	15 %	
TOTAL								87 500 €	81 600 € (sans l'action 17)	169 100 €		
Moyenne par action										9947,06 €		
Moyenne par habitant										1,99 €/hab		

VI- La mise en œuvre du programme

Chaque action sera présentée sous forme de « fiche action » qui définira :

- La description de l'action
- Le public cible
- Les moyens humains
- Les moyens techniques
- Les moyens financiers
- Les partenariats
- Les flux visés
- Les priorités (+++ : très prioritaire, ++ : moyennement prioritaire, + : peu prioritaire)
- Le calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation afin de connaître l'impact de chaque action

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 1 : Développer des outils et des documents de communication

✿ DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMICTOM prévoit de réaliser des documents de communication sur des thèmes précis de la prévention des déchets comme le réemploi, le compostage, la lutte contre le gaspillage, la consommation responsable, etc. Mais aussi, de la communication ponctuelle selon les événements communaux (conférences, réunions publiques, ateliers, disco soupe...)

Les documents et outils de communication pourront prendre la forme d'affiches, de lettres d'information, d'articles numériques, de vidéos, de jeux, etc. (liste non exhaustive).

✿ PUBLIC CIBLE

- Grand public
- Enfants /adolescents
- Professionnels
- Collectivités

✿ LES MOYENS HUMAINS

Une personne chargée de la communication du SMICTOM, à temps complet.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

- Les logiciels informatiques pour créer des documents de communication
- Tous supports de communication nécessaires à la réalisation des outils et documents créés

✿ LES MOYENS FINANCIERS

Budget dédié : 12 500 €

✿ LES PARTENARIATS

- Services communication des communes
- Presse locale
- Réserve de Biosphère Fontainebleau & Gatinais
- ONF
- Entreprises diverses
- Imprimeurs et entreprises de communication

✿ LES FLUX VISÉS

Tous les flux.

✿ LES PRIORITÉS

+++

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Pendant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'outils et documents créés.

Nombre d'outils et documents de communication distribués ou empruntés/utilisés.

Fréquentation du site internet du SMICTOM.

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 2 : Promouvoir auprès du grand public

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Cela consiste à tenir des stands ou des réunions/conférences d'informations sur la prévention des déchets. Il peut s'agir d'information générale ou de thèmes précis comme le compostage, la consommation responsable, les produits toxiques, le jardinage pauvre en déchet, le gaspillage alimentaire, le réemploi, etc.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Grand public

✿ LES MOYENS HUMAINS

En général, deux agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Outils de communication selon le thème choisi.

Le matériel prévu pour les stands et les conférences (barnum, tables, chaises, porte-documents, stand parapluie, composteurs, ordinateur, vidéoprojecteur, etc.)

✿ LES MOYENS FINANCIERS

4000 € HT (temps passé par l'équipe projet, coûts dédiés aux documents de communication).

✿ LES PARTENARIATS

- Les communes, les communautés de communes et la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)
- Réserve de Biosphère Fontainebleau & Gatinais
- ONF
- Associations

✿ LES FLUX VISÉS

Tous les flux.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Pendant toute la durée du programme.

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de personnes sensibilisées.

Nombre d'évènements réalisés.

Nombre d'outils et documents de communication distribués.

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 3 : Promouvoir auprès du jeune public

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Cela consiste à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux problématiques de la prévention des déchets. Chaque année, le SMICTOM propose un catalogue d'animations scolaires comprenant des animations sur les thèmes de la prévention des déchets.

Le SMICTOM pourra également intervenir lors de manifestations ponctuelles à destination du jeune public (ateliers ou stands d'informations).

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Le jeune public

✿ LES MOYENS HUMAINS

En général, deux agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Le matériel d'animation.
Les documents de communication.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

5000 € HT (temps passé par l'équipe projet, coût matériel).

✿ LES PARTENARIATS

- Ecoles, Collèges, Lycées
- Services enfance et jeunesse des communes
- Associations

✿ LES FLUX VISÉS

Tous les flux.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

AXE 1 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'animations scolaires ou périscolaires réalisées.

Nombre d'élèves sensibilisés.

Nombre d'outils et documents de communication distribués.

Nombre de manifestations à destination du jeune public réalisées.

Nombre d'enfants sensibilisés.

Nombre d'outils et documents de communication distribués.

AXE 2 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ET SERVICES ASSOCIÉS

ACTION 4 : Renforcer l'éco-exemplarité au sein des collectivités et des établissements publics

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Tout comme les consommateurs, les collectivités et établissements publics se doivent de minimiser l'impact de leur consommation sur l'environnement et de limiter le gaspillage.

Il apparaît nécessaire que les collectivités montrent l'exemple en essayant de raisonner leurs achats et en utilisant correctement le matériel fourni afin d'éviter de consommer inutilement.

Le syndicat accompagnera par des moyens matériels et d'information, les communes ou les établissements publics voulant s'engager dans une démarche éco-responsable. Il s'agira de diagnostiquer les actions déjà mises en place et de réfléchir avec l'ensemble des services concernés, aux pistes d'amélioration possibles pour prévenir et gérer aux mieux les flux de déchets produits par la commune ou l'établissement.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les collectivités territoriales et les établissements publics

✿ LES MOYENS HUMAINS

Un à deux agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

/

✿ LES MOYENS FINANCIERS

600 € HT (temps passé par l'équipe projet)

✿ LES PARTENARIATS

- Toutes les communes adhérentes
- Les structures publiques
- Les éco-organismes

✿ LES FLUX VISÉS

Tous les flux.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

AXE 2 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ET SERVICES ASSOCIÉS

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de collectivités ou établissements publics engagés.

Questionnaire de suivi afin d'évaluer les actions mises en place ou de relancer celles qui fonctionnent moins.

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 5 : Développer le compostage et le jardinage naturel en habitat pavillonnaire

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de faire la promotion du jardinage écologique à travers la pratique du compostage. La part importante d'habitat pavillonnaire sur le territoire du SMICTOM est une opportunité.

Le SMICTOM propose plusieurs leviers d'action pour inciter à composter :

- Fourniture de composteurs à bas prix (subventionnés par le Conseil Région d'Ile-de-France et par le SMICTOM)
- Animation de conférence
- Animation d'atelier
- Tenue de stand d'information lors des manifestations locales
- Créations d'articles périodiques
- Informations sur le site internet

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Grand public

✿ LES MOYENS HUMAINS

De 1 à 3 agents du SMICTOM selon les actions.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Le matériel dédié au « stand compostage ».

Le matériel dédié aux conférences.

Une fourche pour les ateliers.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

100 000 € HT (matériel, livraison composteurs, temps passé par l'équipe projet)

✿ LES PARTENARIATS

- Les communes
- Les associations de jardiniers (jardins familiaux, jardins partagés, jardins ouvriers, etc.)

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchets verts, déchèterie.

✿ LES PRIORITÉS

++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

Prévoir la réalisation d'une enquête publique en 2017.

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de personnes sensibilisées, lors des tenues de stand, des conférences ou des ateliers.
Nombre de foyers équipés selon la base de données.

Nombre de réponses de l'enquête de suivi envoyée tous les 2 ou 3 ans afin d'évaluer si les foyers compostent toujours.

Baisse des tonnages.

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 6 : Développer le compostage en pied d'immeuble

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Comme pour l'habitat pavillonnaire, le compostage en pied d'immeuble permet de réduire environ un tiers des ordures ménagères. Initié dans plusieurs collectifs à Paris ou encore à Rennes, le compostage en pied d'immeuble est tout à fait faisable.

Le SMICTOM propose un accompagnement aux résidences volontaires jusqu'à ce que celles-ci soient autonomes (environ 1 an et demi). La procédure à suivre est la suivante :

- Un premier rendez-vous sur place entre le SMICTOM et une personne référente et motivée pour mettre en place le compostage dans sa résidence.
- Vote positif du projet par l'Assemblée Générale.
- Envoi d'une convention de partenariat.
- Réalisation d'un porte-à-porte afin d'évaluer le nombre de foyers volontaires (10 foyers minimum requis).
- Formation des habitants, identifications de deux référents dans la résidence et distribution de petits seaux à mettre dans la cuisine pour apporter les déchets organiques aux composteurs.
- Livraison des composteurs (pris en charge par le SMICTOM au titre d'expérimentation du compostage collectif).
- Suivi régulier des composteurs par un agent du SMICTOM et le dénommé référent.
- Organisation d'un « apéro compost » pour inaugurer la première récolte.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- L'habitat collectif

✿ LES MOYENS HUMAINS

1 à 2 agents du SMICTOM en fonction des tâches citées ci-dessus.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Composteurs et bioseaux (1 par foyer volontaire).

✿ LES MOYENS FINANCIERS

2400 € HT (matériel, livraison composteurs, temps passé par l'équipe projet)

✿ LES PARTENARIATS

- Les bailleurs sociaux
- Les syndicats
- Les gardiens
- Les communes

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchets verts, déchèterie.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de résidences qui compostent.

Nombre de foyers qui compostent.

Enquête de suivi.

Baisse des tonnages.

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 7 : Développer le compostage dans les établissements scolaires

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de leurs projets de développement durable, les établissements scolaires sont souvent intéressés pour mettre en place le compostage couplé à la création d'un jardin pédagogique.

Le SMICTOM propose d'accompagner les établissements scolaires dans cette pratique. Plusieurs fonctions peuvent être données :

- Compostage à vocation pédagogique
- Compostage à vocation de réduire les déchets à la source

Dans le cas du compostage à vocation pédagogique, le SMICTOM propose de fournir les composteurs (à sa charge) et de réaliser des animations auprès des enfants.

Dans le cas du compostage à vocation de réduire les déchets à la source, le SMICTOM propose de réaliser un diagnostic afin d'évaluer la faisabilité du projet et voir comment l'action peut s'organiser. Il est donc nécessaire d'étudier le fonctionnement de la restauration scolaire. Si les préparations de repas se font en interne, les cuisiniers peuvent composter les épluchures des fruits et légumes. Il conviendra de déterminer le rôle de chacun dans le projet lors d'une réunion avec le personnel de cantine et le personnel chargé d'entretenir les espaces verts de l'établissement.

Il est également possible d'impliquer les élèves déjeunant à la cantine. Ceux-ci peuvent composter les épluchures et restes de fruits.

Comme pour le compostage pédagogique, le SMICTOM fournira le matériel nécessaire au concours de cette opération (les composteurs et les bioseaux), ainsi que les outils de communication. Des animations auprès des élèves peuvent également être effectuées.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les établissements scolaires.

✿ LES MOYENS HUMAINS

1 agent du SMICTOM pour la mise en place du projet.

2 agents pour la réalisation des animations.

Il est nécessaire que le personnel de l'établissement scolaire se sente impliqué pour que l'action fonctionne.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Composteurs, bioseaux et jeux d'affiches destinés aux écoles.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

4000 € HT (matériel, livraison composteurs, temps passé par l'équipe projet)

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

✿ LES PARTENARIATS

- Ecoles/communes
- Collèges/conseil départemental de Seine-et-Marne
- Lycées/conseil régional d'Ile de France
- Prestataires en charge de la restauration scolaire

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchets verts.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'établissements conventionnés.

Baisse des tonnages.

AXE 3 : RENFORCER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET LE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 8 : Développer le compostage dans les structures publiques

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe est le même que pour la mise en place du compostage dans les établissements scolaires. Par exemple, cela peut être mis en place dans un cimetière communal, un foyer municipal, un établissement public divers.

Le SMICTOM propose de réaliser un diagnostic puis l'accompagnement et le suivi du projet.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les collectivités territoriales

✿ LES MOYENS HUMAINS

2 agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Composteurs et bioseaux.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

1500 € HT (matériel, livraison composteurs, temps passé par l'équipe projet)

✿ LES PARTENARIATS

- Les collectivités territoriales

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchets verts.

✿ LES PRIORITÉS

++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de collectivités conventionnées.

Nombre de sites équipés.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

ACTION 9 : Sensibiliser à la consommation responsable

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de sensibiliser les consommateurs à l'impact de leur consommation sur l'environnement, sous forme d'atelier, de conférence ou de stand...

Les agents du SMICTOM devront se tenir informés régulièrement afin de pouvoir orienter le consommateur vers d'autres modes de consommation plus responsables comme la consommation collaborative, locale ou plus éthique. Cela demandera également une bonne connaissance du territoire.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les consommateurs

✿ LES MOYENS HUMAINS

En général, deux agents du SMICTOM en fonction de l'action réalisée.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Le matériel relatif au stand « éco-consommation » et des produits de consommation courante.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

2300 € HT (temps passé par l'équipe projet, communication).

✿ LES PARTENARIATS

- Les producteurs locaux
- Les commerces de proximité
- Les supermarchés
- Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- CCAS des communes

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, CS, déchèterie.

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

1^{er} trimestre : contacter les partenaires pour organiser des ateliers « coaching » de consommation responsable.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de personnes sensibilisées.

Nombre de personnes changeant de comportement.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

ACTION 10 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Lutter contre le gaspillage alimentaire apparaît nécessaire aujourd'hui. Les différents MODECOM qui ont été réalisés ont révélé que la part du gaspillage alimentaire représentait une part élevée de nos déchets.

Plusieurs réflexions sont à mener :

- Une réflexion sur le gaspillage alimentaire des ménages
- Une réflexion sur le gaspillage alimentaire des cantines scolaires
- Une réflexion sur le gaspillage des commerces de bouche

Concernant les commerces de bouche et les cantines scolaires, l'Association Ethic Ocean est en train de travailler sur un projet « d'assiette durable » sur le territoire du SMICTOM. Dans un premier temps, ils audient les restaurateurs et établissements volontaires puis, les accompagnent vers une gestion plus durable de leur établissement. Ce projet englobe la problématique du gaspillage alimentaire.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les consommateurs
- Les collectivités territoriales et les établissements scolaires
- Les restaurateurs

✿ LES MOYENS HUMAINS

- 1 ou 2 agents du SMICTOM
- Des intervenants extérieurs

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Outils de communication.

Un peson.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

4000 € (Coût d'un atelier cuisine des restes, temps passé par l'équipe projet).

✿ LES PARTENARIATS

- Les CCAS
- Les collectivités territoriales et les établissements scolaires
- Les restaurateurs
- Les associations caritatives
- Association Ethic Ocean

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

✿ LES FLUX VISÉS

OMR

✿ LES PRIORITÉS

+++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Action prioritaire :

1^{er} trimestre : organiser des groupes de travail pour la gestion des restaurants scolaires communaux.

2^{ème} trimestre : travailler avec les restaurateurs de Fontainebleau en partenariat avec l'Association Ethic Océan.

3^{ème} trimestre : organiser un atelier cuisine des restes. (SERD 2018 ?)

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de personnes participants aux ateliers.

Nombre d'établissements scolaires qui mènent des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Nombre de restaurants engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Résultats des pesées réalisées par l'Association Ethic Océan.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

ACTION 11 : Sensibiliser à la toxicité des produits phytosanitaires et ménagers

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation à la consommation responsable traite déjà de la toxicité des produits. Nous avons décidé de rentrer plus en détails sur ce sujet en réalisant des animations auprès des enfants et des ateliers auprès des consommateurs. En effet, pour espérer un changement de comportement, la réalisation d'un atelier pratique et concret a semblé plus efficace pour convaincre le consommateur.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les enfants
- Les consommateurs

✿ LES MOYENS HUMAINS

2 agents du SMICTOM pour la réalisation des ateliers.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Tableau des pictogrammes des produits dangereux et produits ménagers alternatifs (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate de soude, savon de Marseille, etc.), des vaporisateurs, un point d'eau chaude ou une bouilloire.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

2000 € HT (Coût des produits, temps passé par l'équipe projet)

✿ LES PARTENARIATS

- Les CCAS et centres sociaux
- Les collectivités territoriales et les établissements scolaires

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchèterie

✿ LES PRIORITÉS

+

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'enfants sensibilisés.

Nombre de personnes participants aux ateliers.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

ACTION 12 : Mieux capter le gisement de produits toxiques afin de le valoriser

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit là de prévention qualitative en essayant de mieux capter les flux de produits afin qu'ils soient valorisés, notamment les piles et accumulateurs.

Le SMICTOM favorisera l'implantation de nouveaux points de collecte des piles et accumulateurs dans les lieux publics (établissements scolaires, mairies, palais des rencontres, centres intergénérationnels, magasins, etc.

Le syndicat propose également aux établissements scolaires de réaliser des animations afin de sensibiliser les enfants au recyclage des piles et accumulateurs.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les enfants
- Les consommateurs

✿ LES MOYENS HUMAINS

2 agents du SMICTOM pour la réalisation des animations.
1 agent du SMICTOM pour la mise en place d'un point de collecte.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Le matériel de collecte fourni par les éco-organismes.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

1500 € HT (temps passé par l'équipe projet).

✿ LES PARTENARIATS

- Les établissements scolaires
- Les collectivités territoriales
- Les éco-organismes (Screlec, Corepile) notamment pour les documents de communication

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchèterie.

✿ LES PRIORITÉS

++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

AXE 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de nouveaux points de collecte.
Poids de piles et accumulateurs collectés.

Nombre de personnes sensibilisées.

AXE 5 : PROMOUVOIR LA SECONDE VIE DES OBJETS PAR LE DON, LE TROC, LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION

ACTION 13 : Développer le don, le troc, le réemploi et la réutilisation

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMICTOM soutient toutes les actions de réemploi. Il pourra mettre en réseau les acteurs et communiquer auprès des habitants.

Le SMICTOM a aidé à la création de la recyclerie Envie d'R et continuera de communiquer sur la boutique. Il soutient la collecte « Allo déchets » qui permet à la recyclerie de récupérer ce qui peut être réemployé avant d'apporter le reste en déchèterie (c'est une alternative à la collecte des encombrants).

Le SMICTOM favorisera les échanges, le don et le troc.

Il s'agira aussi d'organiser des ateliers récup' en tout genre, réalisés soit par les agents du SMICTOM, soit par des partenaires (association, entrepreneur, bénévole, etc.).

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les consommateurs
- Le jeune public

✿ LES MOYENS HUMAINS

Cela dépendra des événements organisés (requiert jusqu'à 3 agents du SMICTOM).

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Tous les outils nécessaires au réemploi et à la réparation. Le SMICTOM pourra investir ou louer du matériel si besoin.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

3000 € HT (temps passé par l'équipe projet, communication, autre).

✿ LES PARTENARIATS

- Les associations
- Les professionnels
- Les bénévoles

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchèterie.

✿ LES PRIORITÉS

+++

AXE 5 : PROMOUVOIR LA SECONDE VIE DES OBJETS PAR LE DON, LE TROC, LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION

*** LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE**

Durant toute la durée du programme.

*** LES INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION**

Nombre de personnes venues aux ateliers et sensibilisées.

Nombre de ventes réalisées à la recyclerie Envie d’R.

AXE 5 : PROMOUVOIR LA SECONDE VIE DES OBJETS PAR LE DON, LE TROC, LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION

ACTION 14 : Développer la récupération des textiles

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de développer le nombre de point de collecte des textiles en incitant les communes adhérentes à implanter des bornes et en faire la communication.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Tout public

✿ LES MOYENS HUMAINS

1 agent du SMICTOM pour la mise en place des bornes et le suivi partenarial.
1 ou 2 agents pour contrôler que le service s'effectue correctement.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Borne de collecte fournie par les prestataires de collecte du textile.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

Temps passé par les agents à contrôler les bornes.

✿ LES PARTENARIATS

- Les collecteurs
- L'éco-organisme Eco TLC
- Les communes adhérentes

✿ LES FLUX VISÉS

OMR

✿ LES PRIORITÉS

+

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

Durant toute la durée du programme.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de points de collecte.
Tonnage de textile collecté.

AXE 6 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

ACTION 15 : Travailler avec les entreprises pour qu'elles réduisent leur production de déchets

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'accompagner les entreprises qui souhaitent réduire leur production de déchets et de les labéliser « éco-commerce » ou « éco-entreprise ».

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les professionnels

✿ LES MOYENS HUMAINS

1 ou 2 agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

/

✿ LES MOYENS FINANCIERS

- Aides de la Région Ile-de-France :

« Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région Île-de-France s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif « Région Île-de-France propre » a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016. Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions. »

Source : Région Ile-de-France

✿ LES PARTENARIATS

- La Région Ile-de-France pour la mise en réseau des acteurs et les groupes de travail réalisés sur ce sujet.
- CAPF et ONF dans le cadre du groupe de travail « dépôts sauvages »
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Les entreprises

✿ LES FLUX VISÉS

OMR, déchèterie, CS.

✿ LES PRIORITÉS

++

AXE 6 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

2019/2020 après les retours d'expériences et les groupes de travail de la Région Ile-de-France

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'entreprises s'étant engagées à mieux gérer ses déchets.

Tonnage collecté en baisse.

AXE 6 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

ACTION 16 : Développer l'usage du « Doggy bag »

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gatinais a lancé la démarche « Biosphère Ecotourisme » qui vise à valoriser les acteurs de la Réserve de Biosphère impliqués en faveur du développement durable du tourisme. Cette démarche est portée par la Réserve de Biosphère en partenariat avec la CCI Seine-et-Marne.

Ainsi, toutes les structures du tourisme, de loisirs et de l'hôtellerie situées sur le territoire de la Réserve de Biosphère F-G peuvent prétendre à la signature de la charte d'engagement, dans la mesure où elles manifestent l'envie de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SMICTOM de la région de Fontainebleau prévoit d'accompagner les structures du tourisme dans la gestion durable de leurs déchets (prévention, réduction et tri des déchets).

C'est dans ce contexte que la Réserve de Biosphère F-G et le SMICTOM souhaitent travailler en partenariat sur « le volet déchets » de la charte d'engagement.

✿ LE PUBLIC CIBLE

Les restaurateurs et hébergeurs.

✿ LES MOYENS HUMAINS

1 ou 2 agents du SMICTOM.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

/

✿ LES MOYENS FINANCIERS

3500 € HT (temps passé par l'équipe projet et fourniture des premiers doggy bag)

✿ LES PARTENARIATS

- La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gatinais
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Les entreprises
- L'association Ethic Océan

✿ LES FLUX VISÉS

OMR

AXE 6 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

✿ LES PRIORITÉS

++

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

2^{ème} semestre : Lancer la première vague auprès des restaurants audités par l'Association Ethic Océan s'ils sont intéressés.

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de restaurants participants.

Nombre de convives qui changent de comportement et utilisent le doggy bag.

Tonnage en moins dans les OMR.

AXE 6 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

ACTION 17 : Valoriser les biodéchets des gros producteurs

✿ LA DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit notamment de favoriser les filières de traitement pour les biodéchets.

Le SMICTOM soutiendra tout projet d'installation d'unité de traitement des biodéchets. La mise en place d'une collecte de biodéchets est en pleine réflexion. Dans un premier temps, elle concernera les gros producteurs de biodéchets (collectivités et entreprises), puis sera peut-être étendue aux particuliers.

✿ LE PUBLIC CIBLE

- Les gros producteurs de biodéchets
- Dans un second temps, les particuliers (à confirmer dans le temps)

✿ LES MOYENS HUMAINS

2 agents du SMICTOM pour la mise en place du projet et un bureau d'études.

✿ LES MOYENS TECHNIQUES

Bacs et bennes de collecte spécifiques pour les biodéchets.

✿ LES MOYENS FINANCIERS

Etude financière à réaliser : coût de collecte des biodéchets et coût de traitement

✿ LES PARTENARIATS

- L'entreprise Cap Vert Bio Energie pour le projet de méthanisation
- Le prestataire de collecte
- Les prestataires restauration collective
- Les restaurateurs

✿ LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE SA MISE EN ŒUVRE

2017 : opération sur un site test : l'INSEAD (grande école de commerce).

✿ LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Tonnages de biodéchets collectés.

VII- Le suivi et l'évaluation du programme

Il sera important de prendre en compte plusieurs indicateurs pour suivre et évaluer le programme.

Le PLP sera évalué tous les ans et fera l'objet d'un rapport annuel.

Il conviendra de différencier les indicateurs de moyens et les indicateurs de résultats :

Les indicateurs d'activités sont importants à évaluer pour savoir si les moyens mis en place sont suffisants pour la réalisation des actions prévues par le programme.

Il s'agira :

- des moyens financiers dédiés aux actions de prévention des déchets (part des apports financiers externes et internes).
- l'effectif de l'équipe projet du programme
- du pourcentage du nombre d'actions éco-exemplaires
- du pourcentage de partenaires mobilisés

Les indicateurs d'impacts permettront quant à eux, de connaître l'impact des actions mises en œuvre sur la réduction de la production de déchets.

Il s'agira :

- du résultat des enquêtes publiques
- le pourcentage de relais mobilisés
- du coût de la prévention des déchets par rapport aux tonnages évités.
- de l'évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés par rapport à la population du SMICTOM

Un tableau sera rempli chaque année afin de suivre l'évolution du programme. (cf. fichier Excel)

Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
INDICATEURS D'ACTIVITE								
Budget total du programme par année	€							
Aides financières externes par année	€							
Part des financements externes	%							
Effectif de l'équipe projet du programme	ETP							
Part des actions éco-exemplaires	%							
Partenaires mobilisés (cf.base de données)	nombre							
Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
INDICATEURS D'IMPACT								
Résultats des enquêtes publiques	%							
Part des relais mobilisés	%							
Coût de la prévention des déchets	€							
Tonnage DMA	kg							
Nombre d'habitant sur le territoire du SMICTOM	nombre							
Kg/Hab DMA	kg/hab							

Conclusion

Le nouveau programme de prévention des déchets du SMICTOM reste dans la continuité de la politique menée depuis maintenant un peu plus de cinq ans sur le territoire. Malgré une bonne performance en matière de tri des emballages, journaux/magazines et verres, le syndicat est conscient que la sociologie de la population du territoire est une difficulté pour obtenir une baisse significative de la production de déchets.

Cependant, on peut tout de même remarquer que les actions de prévention des déchets menées depuis quelques années ont porté leur fruit notamment pour consolider les partenariats et se faire mieux connaître du public.

Le SMICTOM a toujours eu une volonté forte pour apporter de nouveaux outils aux administrés en matière de gestion durable des déchets.

Le programme est un document évolutif qui permettra de s'adapter en fonction du bilan réalisé chaque année et des évolutions concernant les problématiques liées à la prévention des déchets.